Image not found or type unknown

Rupture contrat conventionnelle cdi

Par **Niva**, le **31/03/2016** à **16:57**

Bonjour
Cela fait 7 ans que je suis dans la société et 3 ans que je suis à 80% (congés parentale) mon employeur ma demandé de revenir à temps complet, j'ai dit que ce n'est pas possible alors ils m'ont proposé une rupture de contrat conventionnelle
En plus de l'indemnité minimum, que puis je négocier ? S'il me reste des congés payés en plus ? Jai normalement un mois de préavis je peux le négocier également ?
Merci de votre retour
Cdt

Par **P.M.**, le **31/03/2016** à **17:13**

Bonjour,
Normalement, après les 2 renouvellements du congés parental si vous étiez à temps complet, vous y revenez automatiquement...
Vous pouvez négocier tout ce que vous voulez en plus de l'indemnité minimale de 1/5° de mois par année de présence (+ 2/15° à partir de la 10° année) ou de celle prévue en cas de licenciement si plus favorable mais à savoir si l'employeur y est disposé...
Il n'y a pas de préavis dans le cadre de la rupture conventionnelle mais une fois conclue, il y a deux période successives de 15 jours calendaires et la seconde de 15 jours ouvrables à partir de la réception de la demande d'homologation par la DIRECCTE envoyée à la plus diligente des deux parties et qui peut se faire sur internet...
L'indemnité de congés payés pour ceux non pris vous est due dans le solde de tout compte à moins que vous préfériez que l'employeur dans la convention vous autorise à les prendre pendant cette période...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés